

RAPPORT FINAL

Projet pilote d'implantation
de la collecte des matières
organiques dans les
immeubles de neuf
logements et plus

Ville de Boucherville

CE PROJET PILOTE A ÉTÉ SOUTENU FINANCIÈREMENT PAR LA COMMUNAUTÉ MÉTROPOLITAINE DE MONTRÉAL. IL A ÉTÉ RÉALISÉ DANS LE CADRE DU PROGRAMME DE FINANCEMENT MÉTROPOLITAIN DES PROJETS MUNICIPAUX DE COLLECTE DE MATIÈRES ORGANIQUES DANS LES HABITATIONS DE PLUS DE HUIT LOGEMENTS.

1. CONTEXTE DE LA RÉALISATION DU PROJET

La collecte de matières organiques a été implantée dans toutes les habitations de 8 logements et moins de 2019 à 2021. Le conseil municipal de la Ville de Boucherville a donné son autorisation en octobre 2022 pour élargir ce service de collecte aux bâtiments de 9 logements et plus et aux institutions, commerces et industries (ICI) assimilables du territoire. Plusieurs éléments justifient l'élargissement de la collecte de matières organiques. Tout d'abord, il s'agit d'une des actions du Plan de développement durable 2022-2031 de Boucherville qui vise à élargir la collecte à toutes les résidences et aux ICI et à sensibiliser les citoyens à l'importance de celle-ci. Également, la Ville de Boucherville doit augmenter son tonnage de matières organiques envoyées au site de traitement et la desserte des unités d'occupation supplémentaires est l'une des solutions mises de l'avant pour augmenter ce tonnage. Enfin, l'élargissement de la collecte aux multilogements s'inscrit aussi dans une volonté de contribuer à l'atteinte de la mesure 15 du PMRGM 2024-2031.

Sachant que la gestion des matières résiduelles est plus complexe dans les multilogements que dans les habitations unifamiliales ou dans les plex, la Ville a souhaité mettre en œuvre un projet d'accompagnement pour favoriser le déploiement de cette collecte et obtenir un meilleur taux de participation. Ce projet pilote avait pour objectif d'offrir aux gestionnaires et aux propriétaires de ces bâtiments un service adapté à leurs besoins, notamment en ce qui concerne les choix des équipements et la sensibilisation des occupants tout en recueillant des informations pour faciliter l'implanter de ce service dans tous les multilogements.

2. PLAN DE TRAVAIL ET CALENDRIER DE RÉALISATION DES ACTIONS MISES EN ŒUVRE RÉVISÉ

Phase 1 – Planification de l'implantation de la collecte de matières organiques			
Mandats	Échéances visées	Échéances réelles	Justification
Envois postaux destinés aux propriétaires et aux gestionnaires des bâtiments	Janvier 2023	Février 2023	La recherche des coordonnées des propriétaires et des gestionnaires a pris plus de temps que prévu
Rencontre avec les propriétaires ou les gestionnaires des bâtiments.	Janvier à mars 2023	Mars à mai 2023	Des rencontres ont été effectuées au mois de mars avec les propriétaires intéressés suite à l'envoi des lettres. Des visites ont été réalisées auprès de tous les multilogements pour tenter de rencontrer ou d'obtenir les coordonnées des gestionnaires et propriétaires ou de rencontrer les concierges.
Planification entre les directions de la ville impliquer dans les activités de collectes municipales (Travaux publics, urbanisme et communication)	Janvier à avril 2022	Janvier à septembre 2023	L'estimation des besoins d'équipements pour l'appel d'offres a pris plus de temps que prévu. La documentation de lieux d'entreposage et la présentation des demandes de tolérance pour ces lieux à la direction générale ont été une étape plus longue que prévu.

Phase 2 – Déploiement de la collecte municipale de matières organiques			
Mandats	Échéances visées	Échéances réelles	Justification
Livraison des équipements de collecte	Septembre 2023	Octobre 2023	Délais pour l'achat de bacs bruns roulant 240L et de bac 7 litres. Délai pour la livraison par le fournisseur.
Réalisation des activités ISÉ auprès des résidents (remise des trousse de départ)	Septembre 2023	Octobre 2023	Les activités d'information, sensibilisation et éducation (ISÉ) ont débuté après la livraison des équipements de collecte.
Début de la collecte	Octobre 2023	Novembre 2023	La collecte a commencé le 6 novembre après la livraison des équipements et les activités d'ISÉ pour 6 bâtiments
Suivi terrain pour évaluer la participation	Novembre 2023	Décembre 2023	Le suivi des bacs en bordure de rue a été effectué en décembre pour laisser quelques semaines aux occupants de s'adapter à cette nouvelle collecte. C'est seulement le nombre de bacs à la rue qui a fait l'objet de suivi, l'équipe ne disposait pas des autorisations pour mesurer le volume et évaluer le contenu des bacs.
Activités de relance de la participation	-	Mars à juin 2024	Décision d'effectuer une relance pour susciter la participation des bâtiments non desservis. Diffusion de publications via divers canaux (ICI Boucherville, Facebook, etc.) concernant le service de collecte municipale de matières organiques, un envoi postal et un avis aux occupants ont été diffusés pour tenter d'augmenter la participation à cette collecte.
Réalisation des activités ISÉ auprès des occupants (trousse de départ)	-	Mai à août 2024	Des activités d'ISÉ (2 ^e phase) ont été réalisées auprès des occupants de quelques immeubles de 9 logements et plus. Les bâtiments étaient ensuite ajoutés à la route de collecte après la livraison des bacs ou à la réalisation des activités d'ISÉ.
Suivi post-implantation	Printemps 2024	Automne 2023, Printemps /été 2024	Suivi terrain effectué pour évaluer le nombre de bacs à la rue et prise de contact avec les gestionnaires et les propriétaires des multilogements qui participent à la collecte de matières organiques.

3. SYNTHÈSE DES DONNÉES RECUEILLIES

Sur le territoire de Boucherville, ce sont 49 bâtiments de 9 à 96 logements qui ont le potentiel d'être intégrés à la collecte de matières organiques, ce qui représente 1 443 unités d'occupation. Pour informer les propriétaires et les gestionnaires des multilogements de ce nouveau service, plusieurs outils des communications ont été déployés. Des envois postaux, un communiqué de presse, des visites terrain, un article dans le journal local, des publications dans les réseaux sociaux de la ville et un avis aux occupants ont été diffusés pour faire connaître les modalités de ce nouveau service pour les multilogements. De plus, des appels et l'envoi de courriels, aux propriétaires et aux gestionnaires pour lesquelles les coordonnées ont été trouvées, ont été réalisés. Malgré le déploiement de ces mesures, le taux de réponse favorable à l'implantation de la collecte est très inférieur à ce

qui avait été ciblé, il est de 26,50%. Ce sont plus de 43 % des propriétaires ou des gestionnaires qui n'ont pas donné suite aux multiples communications envoyées. Pour les bâtiments ayant refusé de participer à la collecte de matières organiques, le taux est de 26,50%. Le tableau 3 présente le statut d'implantation des 49 bâtiments suite aux démarches réalisées auprès des gestionnaires, des propriétaires, des concierges et des syndicats de copropriétés. Le bilan de l'implantation de 49 bâtiments est présenté à l'Annexe 1.

Tableau 3 - Statut d'implantation			
Statut	Nb bâtiment	% bâtiments	Nb U.O.
Implanté	13	26,50%	232
En réflexion	2	4%	139
Refus	13	26,50%	402
Aucune réponse	21	43%	670
Total	49	100%	1 443

Dans le cadre de ce projet pilote, le taux d'implantation visé était 60 % des immeubles, ce qui correspondait à 29 immeubles pour un total de 867 unités d'occupation. Les résultats de l'implantation sont nettement inférieurs à ce qui avait été anticipé. Seulement 13 immeubles pour un total de 232 unités d'occupation ont été implantées. Le tableau 3.1 fait état du nombre de bâtiments et d'unités d'occupation qui ont adhéré à la collecte par type de bâtiments.

Tableau 3.1 - Bilan de l'implantation de la collecte de matières organiques								
Type de bâtiment	Nb bâtiments	Nb U.O.	Nb bâtiments ciblés (60%)	Nb U.O. ciblées (60%)	Nb bâtiments implantés	% Bâtiments implantés	Nb U.O. implantées	% U.O. implantées
9-20 u.o.	23	318	14	191	10	43%	115	36%
21-40 u.o.	15	442	9	266	2	13%	76	17%
41-60 u.o.	7	323	4	194	1	0%	41	13%
61-100 u.o.	4	360	2	216	0	0%	0	0%
Total	49	1 443	29	867	13	24%	232	16%

4. SYNTHÈSE DES RÉSULTATS

Le tableau 4 présente les bâtiments où la collecte de matières organiques a été implantée.

Tableau 4 - Bilan des bâtiments implantés								
Numéro bâtiment	Nb U.O.	Nb U.O. sensibilisée	Nb U.O. non sensibilisée	Nb bac 240L	Date livraison équipement	Nb de trouses de départ distribuées	Activité de sensibilisation	Date début de collecte
Bâtiment 1	9	7	2	1	26-10-2023	8	Activité ISÉ	06-11-2023
Bâtiment 2	9	3	6	1	26-10-2023	8	Activité ISÉ	06-11-2023
Bâtiment 3	16	11	5	1	26-10-2023	16	Activité ISÉ	06-11-2023
Bâtiment 4	15	14	1	1	26-10-2023	12	Activité ISÉ	06-11-2023
Bâtiment 5	27	11	16	3	26-10-2023	27	Activité ISÉ	06-11-2023
Bâtiment 6	15	11	4	1	04-06-2024	15	Activité ISÉ	10-06-2024
Bâtiment 7	15	10	5	1	04-06-2024	15	Activité ISÉ	10-06-2024
Bâtiment 8	29	14	15	2	07-05-2024	29	Activité ISÉ	20-05-2024

Bâtiment 9	20	11	9	1	07-05-2024	20	Activité ISÉ	20-05-2024
------------	----	----	---	---	------------	----	--------------	------------

Tableau 4 - Bilan des bâtiments implantés (suite)								
Numéro bâtiment	Nb U.O	Nb U.O sensibilisée	Nb U.O non sensibilisée	Nb bac 240L	Date livraison équipement	Nb de trousse de départ distribuées	Activité de sensibilisation	Date début de collecte
Bâtiment 10	9	0	0	1	26-10-2023	9	Pas activité ISÉ	06-11-2023
Bâtiment 11	12	0	0	1	28-03-2024	3	Pas activité ISÉ	08-04-2024
Bâtiment 12	15	0	0	1	28-03-2024	15	Pas activité ISÉ	08-04-2024
Bâtiment 13	41	0	0	3	13-08-2024	41	Pas activité ISÉ	19-08-2024
Total	232	92	63	18		218		

Les activités d'ISÉ n'étaient pas obligatoires pour implanter la collecte de matières organiques. Sur les 13 bâtiments implantés, 9 d'entre eux ont demandé d'obtenir une activité d'ISÉ. Cela correspond à un taux de participation de 69 % et démontre la pertinence d'offrir un accompagnement pour implanter ce type de collecte. Les principales raisons évoquées par les propriétaires et les gestionnaires pour obtenir un accompagnement sont pour faciliter l'acceptation de cette nouvelle collecte par les occupants et favoriser les bons comportements de tri. Plusieurs propriétaires ont mentionné que les informations seraient mieux reçues par les occupants s'ils sont transmis par une tierce partie. Également, 4 propriétaires et gestionnaires de bâtiments n'ont pas jugé nécessaire d'obtenir une activité d'ISÉ pour informer les occupants, les trousse de départ (bac, sacs de papier et dépliant) ont seulement été remises à ces bâtiments. Le point commun entre les bâtiments ayant refusé l'activité d'ISÉ, ce sont toutes des copropriétés et la gestion des matières résiduelles est prise en charge par le syndicat de copropriété.

	Nb bâtiment	%	Nb d'U.O	%
Demande pour une activité d'ISÉ	9	69%	155	67%
Pas de demande pour une activité d'ISÉ	4	31%	77	33%
Total	13		232	

4.1 Accompagnement

Le mandat pour réaliser des activités d'ISÉ a été octroyé à l'organisme Nature Action Québec (NAQ) qui possède une grande expertise dans l'implantation de cette collecte dans les multilogements. En plus de transmettre les informations concernant la collecte aux occupants, NAQ a remis les trousse de départ comprenant un petit bac de 7L, un guide de tri, ainsi qu'un échantillon de sac compostable en papier. Les activités d'ISÉ ont été réalisées en deux phases soit à l'automne 2023 et au printemps 2024 en fonction des demandes d'implantation reçues. Le tableau 4.1 résume les résultats de l'accompagnement, un tableau plus détaillé de l'accompagnement se trouve à l'Annexe 2.

Tableau 4.1 - Bâtiments ayant demandé une activité d'ISÉ				
Nb total U.O. visées par une activité ISÉ	Nb U.O présent	Nb U.O Absent	Nb de trousse remises	Refus de participer
155	92	69	150	5

Toutes les unités d'occupation de bâtiments à implanter ont été visitées à une ou deux reprises. Pour certains bâtiments, les trousse de départ n'ont pas été distribuées à tous les occupants, car certains ont refusé de participer à la collecte. Une seule copropriété a accepté une activité d'ISÉ et celle-ci a pris la forme d'une séance d'information qui a réuni environ 60% des copropriétaires. Le responsable du syndicat de copropriété a effectué la sensibilisation et a remis les trousse de départ aux occupants qui n'étaient pas présents. Également,

l'expérience de terrain a permis de mettre en lumière le fait que l'implication active du propriétaire ou du gestionnaire est un facteur facilitant pour convaincre les occupants d'adhérer à cette collecte. Dans le cas de deux bâtiments, le gestionnaire a effectué le porte-à-porte avec la patrouille terrain.

4.2 Suivi terrain postimplantation

Suite à l'implantation de la collecte dans les bâtiments, des techniciens de la Ville ont effectué des suivis terrain lors des journées de collectes pour vérifier si les bacs bruns roulants étaient en bordure de rue. Cela visait à évaluer la participation des bâtiments. Trois phases de suivi terrain ont été réalisées à l'automne 2023, au printemps 2024 et à l'été 2024. Pour chaque phase, le nombre de bacs mis à la rue était observé sur une période de 3 semaines pour avoir un échantillon plus représentatif. Le tableau 4.2 présente le taux de mise à la rue des bacs, les résultats détaillés du suivi terrain sont disponibles à l'Annexe 3.

Tableau 4.2 - Suivi terrain									
	Automne 2023			Printemps 2024			Été 2024		
Date suivi terrain	20 nov.	27 nov.	11 déc.	18 mars	25 mars	8 avril	15 juil.	22 juil.	29 juil.
Taux de bacs à la rue	75%	75%	75%	100%	88%	100%	81%	63%	81%

Un sondage a aussi été réalisé auprès des gestionnaires plusieurs mois après l'implantation de la collecte de matières organiques pour connaître leurs avis sur l'implantation de la collecte en général et l'accompagnement reçu. Dans l'ensemble, les gestionnaires et les propriétaires affirment que l'accompagnement est bien utile pour implanter ce type de collecte. Plusieurs ont mentionné que les informations transmises lors des activités d'ISÉ et la trousse de départ ont contribué à la participation des occupants de leur bâtiment. Cependant, plusieurs déplorent une faible participation des occupants. Il n'a cependant pas été possible de réaliser un suivi concernant le taux de participation des occupants par bâtiments postimplantation. Les résultats du sondage effectué sont résumés à l'Annexe 4.

5. CONSTATS ET RECOMMANDATIONS

5.1 SYNTHÈSE DES BARRIÈRES

Certains éléments expliquent le faible taux de retour favorable des propriétaires et des gestionnaires pour implanter la collecte de matières organiques dans leurs bâtiments.

5.1.1 Obligation de trier les matières résiduelles

Actuellement, il n'y a pas d'obligation de tri des matières résiduelles pour les citoyens et la participation à la collecte des matières organiques est donc volontaire. Par conséquent, seuls les bâtiments, dont les propriétaires ou les gestionnaires ont démontré un intérêt à participer à la collecte ont été implantés. L'autorisation du propriétaire ou du gestionnaire est donc requise pour implanter cette collecte. Dans certains cas, des occupants ont contacté la ville, mais l'implantation n'a pas pu aller de l'avant, car le propriétaire ne l'avait pas autorisé. Il a été proposé à ces occupants d'utiliser un des trois points de dépôt volontaire de matières organiques en attendant une éventuelle desserte en porte-à-porte à leur immeuble.

5.1.2 Collecte privée des déchets

Plusieurs multilogement ont des contrats privés pour la collecte des déchets, car les modalités de la collecte municipale ne leur conviennent pas (fréquence et type de contenant accepté) ou la gestion des déchets en conteneur facilite les opérations d'entretien. Dans ces cas, il n'est pas aisé de convaincre les propriétaires

d'adhérer à la collecte de matières organiques et d'avoir la responsabilité de s'occuper de la gestion des bacs bruns (mise à la rue, nettoyage, etc.).

5.2 SYNTHÈSE DES OPPORTUNITÉS ET DES FACTEURS DE SUCCÈS

La réalisation de ce projet pilote a permis de faire ressortir plusieurs éléments qui facilitent l'implantation de cette collecte dans les multilogements.

5.2.1 Implication du propriétaire ou du gestionnaire

L'implication du propriétaire ou du gestionnaire est un facteur facilitant dans l'implantation de la collecte de matières organiques. Certains propriétaires étaient présents lors des activités d'ISÉ, d'autres ont envoyé des communications aux occupants de leurs bâtiments. Dans les cas où les propriétaires avaient seulement donné leur autorisation, il a été plus difficile de rejoindre les occupants lors des activités d'ISÉ ou d'obtenir des données suivant l'implantation de la collecte.

5.2.2 Accompagnement pour l'implantation

Les activités d'ISÉ offertes gratuitement aux occupants ont été un incitatif auprès des propriétaires pour autoriser le déploiement de cette collecte dans leur immeuble. Cela a grandement rassuré les propriétaires, sachant que les occupants recevaient toutes les informations nécessaires pour bien trier les matières, ainsi que des trucs et astuces pour limiter les nuisances résultant de cette collecte. Certains propriétaires ont même mentionné que les occupants risquaient davantage d'adhérer à la collecte, car l'accompagnement était offert avec une tierce partie et non pas par le propriétaire.

La planification d'au moins deux passages pour réaliser les activités d'ISÉ est à privilégier, car il est difficile de rejoindre tous les occupants aux mêmes moments. Dans les bâtiments où deux passages ont été réalisés, soit sur deux journées différentes ou lors de deux moments différents dans une journée, le taux de sensibilisation a été élevé.

5.2.3 Réduction de la fréquence de la collecte des déchets

La Ville a réduit la fréquence de collecte des déchets le 1^{er} avril 2024. La collecte des déchets qui était effectuée 1x/ semaine est maintenant offerte 1x/2 semaines. À la suite de ce changement de fréquence, la Ville a reçu 5 demandes de propriétaires et gestionnaires de multilogements pour implanter la collecte de matières organiques. Cette collecte devenait une solution pour réduire la présence de matières odorantes, ainsi que le volume de leurs déchets. En même temps que le changement de collecte, une deuxième lettre a été envoyée à tous les gestionnaires et les propriétaires pour les informer de ce service de collecte. L'argument fourni était de réduire le volume de matières se retrouvant dans les déchets, ainsi que les matières odorantes dans les contenants à déchets.

5.2.4 Entreposage des contenants de collectes

Les bâtiments de 9 logements et plus sont visés par le Règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) et les équipements de collecte doivent être entreposés dans une chambre à déchet intérieure ou dans un enclos extérieur. La Direction de l'urbanisme de la Ville a cependant fait preuve de beaucoup d'ouverture et de souplesse pour faciliter l'implantation de cette collecte et des tolérances pour l'entreposage des contenants de collecte ont été accordées. Par exemple, les bacs de matières organiques n'ont pas nécessairement besoin d'être entreposés dans un enclos. Ceux-ci peuvent être entreposés à l'extérieur des enclos en marge latérale ou en marge arrière. Ainsi, pour aucun des bâtiments implantés, il n'a été demandé de réaliser des aménagements ou de déboursier des sommes importantes pour rendre conforme l'entreposage des bacs bruns. Dans les prochains mois, les dispositions réglementaires concernant l'entreposage des contenants

pour les collectes des matières organiques et des matières recyclables devraient d'ailleurs être assouplies en ce sens.

6. ÉTAT DES DÉPENSES

Dépenses	Montant
Équipement de collecte	6 173,99 \$
Mandat d'accompagnement - Nature Action	9 798,88 \$
Matériel de communication	1 450,93\$
Total	17 423,80 \$

7. ACTIVITÉS DE PROMOTION ET DE COMMUNICATION PRÉVUES ET RÉALISÉES POUR FAIRE ÉTAT DE LA RÉALISATION DU PROJET

Les résultats du projet pilote seront présentés au conseil municipal à l'automne 2024. L'objectif est de démontrer qu'il est nécessaire d'intégrer l'obligation de tri et de récupération des matières dans le règlement sur la gestion des matières résiduelles qui est actuellement en révision. En intégrant l'obligation de tri dans les dispositions réglementaires, cela va interdire la disposition des matières organiques avec les matières qui sont destinées à l'enfouissement et possiblement inciter davantage de citoyens à participer à cette collecte.

La Ville de Boucherville compte également continuer à offrir des activités ISÉ aux bâtiments de neuf logements et plus qui souhaiteront implanter la collecte de matières organiques dans les prochains mois. Le projet pilote a permis de mettre en lumière que l'accompagnement est un facteur facilitant et qu'il s'agit de l'un de moyens à mettre de l'avant pour augmenter la participation à la collecte de matières organiques.

FICHE-SYNTHESE

Description du projet
Implanter la collecte de matières organiques dans les bâtiments de 9 logements et plus en offrant des activités d'information, sensibilisation et éducations pour favoriser l'adhésion des propriétaires et la participation des occupants.
Contexte
Ce projet s'inscrit dans une volonté politique d'élargir la collecte de matières organiques aux bâtiments de 9 logements et plus et aux ICI du territoire pour atteindre les mesures associées dans le Plan de développement durable 2022-2031 de Boucherville et dans le PMGRM 2024-2031. De plus, la ville de Boucherville doit atteindre des objectifs de valorisation des matières organiques et l'augmentation du nombre d'unités d'occupation desservies est l'une des actions de la stratégie pour augmenter la performance de cette collecte.
Méthodologie
<ul style="list-style-type: none">- Envois postaux et diffusion d'un communiqué pour informer les propriétaires, les gestionnaires et les occupants du service de collecte municipale de matières organiques et de l'accompagnement offert.- Visite terrain pour rencontrer les propriétaires et les gestionnaires- Appel et envoi de courriels pour inciter les multilogements à participer à cette collecte- Visites porte-à-porte d'information, sensibilisation et éducation afin d'inciter les résidents des bâtiments ayant accepté d'être desservis par la collecte de participer- Suivi auprès des propriétaires ou gestionnaires ayant accepté d'être desservis par la collecte.
Résultats
<ul style="list-style-type: none">- Sur un potentiel de 49 multilogements, 13 bâtiments ont été implantés. De ce nombre, 9 bâtiments ont bénéficié d'une activité d'ISÉ tandis que 4 bâtiments ont jugé que les informations fournies dans les trousse de départ étaient suffisantes.- Parmi les bâtiments implantés, certaines unités d'occupation ont refusé de participer à la collecte de matières organiques. Les trousse de départ ont tout de même été laissées aux gestionnaires et aux propriétaires dans le cas d'un changement d'occupant.
Recommandations
<ul style="list-style-type: none">- Implication du propriétaire ou du gestionnaire pour favoriser l'adhésion des occupants- Prévoir plusieurs plages horaires pour réaliser les activités d'ISÉ dans un bâtiment pour rejoindre un plus grand nombre d'occupants.
Barrières et opportunités
<ul style="list-style-type: none">- Participation volontaire à la collecte de matières organiques.- Bâtiments en contrat privé pour les déchets.
Opportunité
<ul style="list-style-type: none">- Accompagnement offert pour l'implantation – Activité d'ISÉ- Réduction de la fréquence de collecte des déchets- Tolérance accordée pour l'entreposage extérieur des contenants de collecte
Références aux outils de communication
<ul style="list-style-type: none">- Un guide sur la gestion des matières organiques distribuées aux unités d'occupation implantées- Un aide-mémoire pour connaître les matières acceptées et refusées dans le cadre de la collecte des matières organiques a aussi été fourni aux bâtiments implantés- Révision de la page collecte Matières organiques du Site web de la Ville

ANNEXE 1 – BILAN DE L'IMPLANTATION DE LA COLLECTE DE MATIÈRES ORGANIQUES

Numéro du bâtiment	Nb U.O	Déchet - Collecte	Recyclage - Collecte	Communication 1: Envoi postal	Visite terrain	Communication 2: Appel ou courriel	Communication 4: Envoi postal	Communication 4: Avis aux citoyens	Statut
Bâtiment 1	9	Tarif réduit	Municipal	21-02-2023	03-04-2023	Appel	N/A	N/A	Implanté
Bâtiment 2	9	Tarif réduit	Municipal	21-02-2023	03-04-2023	Appel	N/A	N/A	Implanté
Bâtiment 3	16	Tarif réduit	Municipal	21-02-2023	14-04-2023	Courriel	N/A	N/A	Implanté
Bâtiment 4	15	Municipal	Municipal	21-02-2023	31-03-2023	Courriel	N/A	N/A	Implanté
Bâtiment 5	27	Tarif réduit	Municipal	21-02-2023	18-04-2023	Courriel	N/A	N/A	Implanté
Bâtiment 6	15	Municipal	Municipal	21-02-2023	31-03-2023	Appel	N/A	N/A	Implanté
Bâtiment 7	15	Municipal	Municipal	21-02-2023	31-03-2023	Appel	N/A	N/A	Implanté
Bâtiment 8	30	Municipal	Municipal	21-02-2023	14-04-2023	Appel	N/A	N/A	Implanté
Bâtiment 9	20	Municipal	Municipal	21-02-2023	14-04-2023	Appel	N/A	N/A	Implanté
Bâtiment 10	9	Municipal	Municipal	21-02-2023	31-03-2023	Appel	N/A	N/A	Implanté
Bâtiment 11	12	Municipal	Municipal	21-02-2023	03-04-2023	Courriel	N/A	N/A	Implanté
Bâtiment 12	15	Municipal	Municipal	21-02-2023	14-04-2023	Appel	N/A	N/A	Implanté
Bâtiment 13	41	Municipal	Municipal	21-02-2023	14-04-2023	En personne	23-05-2024	29-05-2024	Implanté
Bâtiment 14	9	Municipal	Municipal	21-02-2023	31-03-2023	N/A	23-05-2024	29-05-2024	Aucun retour
Bâtiment 15	9	Municipal	Municipal	21-02-2023	03-04-2023	N/A	23-05-2024	29-05-2024	Aucun retour
Bâtiment 16	10	Municipal	Municipal	21-02-2023	31-03-2023	N/A	2023-05-2024	29-05-2024	Aucun retour
Bâtiment 17	11	Tarif réduit	Municipal	21-02-2023	03-04-2023	Courriel	23-05-2024	29-05-2024	Aucun retour
Bâtiment 18	12	Tarif réduit	Municipal	21-02-2023	03-04-2323	Courriel	23-05-2024	29-05-2024	Aucun retour
Bâtiment 19	12	Municipal	Municipal	21-02-2023	18-04-2023	Courriel	23-05-2024	29-05-2024	Aucun retour
Bâtiment 20	16	Municipal	Municipal	21-02-2023	18-04-2023	Courriel	23-05-2024	29-05-2024	Pas de contact
Bâtiment 21	16	Tarif réduit	Tarif réduit	21-02-2023	03-04-2023	N/A	23-05-2024	29-05-2024	Pas de contact
Bâtiment 22	16	Tarif réduit	Municipal	21-02-2023	14-04-2023	Courriel	23-05-2024	29-05-2024	Pas de contact
Bâtiment 23	18	Tarif réduit	Municipal	21-02-2023	18-04-2023	Courriel	N/A	N/A	Refus
Bâtiment 24	18	Tarif réduit	Tarif réduit	21-02-2023	03-04-2023	N/A	23-05-2024	29-05-2024	Aucun retour
Bâtiment 25	18	Tarif réduit	Municipal	21-02-2023	18-04-2023	Courriel	23-05-2024	29-05-2024	Aucun retour

Numéro du bâtiment	Nb U.O	Déchet - Collecte	Recyclage - Collecte	Communication 1: Envoi postal	Visite terrain	Communication 2: Appel ou courriel	Communication 4: Envoi postal	Communication 4: Avis aux citoyens	Statut
Bâtiment 26	18	Tarif réduit	Municipal	21-02-2023	18-04-2023	Courriel	23-05-2024	29-05-2024	Aucun retour
Bâtiment 27	24	Municipal	Municipal	21-02-2023	31-03-2023	Appel	23-05-2024	N/A	Refus
Bâtiment 28	24	Municipal	Municipal	21-02-2023	31-03-2023	Appel	23-05-2024	N/A	Refus
Bâtiment 29	24	Municipal	Municipal	21-02-2023	18-04-2023	Appel	N/A	N/A	Refus
Bâtiment 30	24	Tarif réduit	Municipal	21-02-2023	18-04-2023	Courriel	23-05-2024	29-05-2024	Aucun retour
Bâtiment 31	29	Tarif réduit	Municipal	21-02-2023	18-04-2023	Courriel	23-05-2024	29-05-2024	Aucun retour
Bâtiment 32	30	Tarif réduit	Municipal	21-02-2023	18-04-2023	Courriel	N/A	N/A	Refus
Bâtiment 33	30	Municipal	Municipal	21-02-2023	17-04-2023	En personne	23-05-2024	29-05-2024	Refus
Bâtiment 34	30	Tarif réduit	Municipal	21-02-2023	18-04-2023	Courriel	N/A	N/A	Aucun retour
Bâtiment 35	31	Municipal	Municipal	21-02-2023	17-04-2023	N/A	23-05-2024	29-05-2024	Aucun retour
Bâtiment 36	31	Tarif réduit	Municipal	21-02-2023	18-04-2023	Courriel	23-05-2024	29-05-2024	Aucun retour
Bâtiment 37	31	Tarif réduit	Municipal	21-02-2023	18-04-2023	En personne	23-05-2024	29-05-2024	Refus
Bâtiment 38	38	Tarif réduit	Tarif réduit	21-02-2023	14-04-2023	Courriel	23-05-2024	29-05-2024	Aucun retour
Bâtiment 39	40	Tarif réduit	Municipal	21-02-2023	14-04-2023	Courriel	23-05-2024	29-05-2024	Aucun retour
Bâtiment 40	41	Municipal	Municipal	21-02-2023	14-04-2023	En personne	23-05-2024	29-05-2024	Refus
Bâtiment 41	43	Municipal	Municipal	21-02-2023	17-04-2023	Appel	N/A	N/A	En réflexion
Bâtiment 42	46	Privé	Municipal	21-02-2023	03-04-2023	N/A	23-05-2024	29-05-2024	Aucun retour
Bâtiment 43	48	Municipal	Municipal	21-02-2023	18-04-2023	En personne	23-05-2024	29-05-2024	Refus
Bâtiment 44	48	Tarif réduit	Municipal	21-02-2023	18-04-2023	N/A	23-05-2024	29-05-2024	Aucun retour
Bâtiment 45	56	Tarif réduit	Tarif réduit	21-02-2023	18-04-2024	Courriel	23-05-2024	29-05-2024	Aucun retour
Bâtiment 46	74	Municipal	Municipal	21-02-2023	03-04-2023	Courriel	23-05-2024	29-05-2024	Aucun retour
Bâtiment 47	94	Tarif réduit	Municipal	21-02-2023	18-04-2023	Courriel	23-05-2024	29-05-2024	Aucun retour
Bâtiment 48	96	Tarif réduit	Tarif réduit	21-02-2023	17-04-2023	Appel	23-05-2024	N/A	En réflexion
Bâtiment 49	96	Tarif réduit	Tarif réduit	21-02-2023	18-04-2023	Courriel	23-05-2024	N/A	Aucun retour

ANNEXE 2 – BILAN DES BÂTIMENTS AYANT OBTENU UNE ACTIVITÉ DE SENSIBILISATION

Bilan des bâtiments sensibilisés											
Numéro de bâtiment	Nb U.O.	1er passage U.O sensibilisée	1er passage U.O non sensibilisée	2e passage U.O sensibilisé	2e passage U.O non sensibilisé	Total U.O sensibilisée	Total U.O non sensibilisée	%	Activité ISÉ	Date Activité ISÉ	Commentaire
Bâtiment 1	9	3	6	4	2	7	2	78%	Porte-à-porte	25-10-2023 07-08-2024	Concierge demande que les trousseaux soient laissés aux u.o absentes lors des activités d'ISÉ.
Bâtiment 2	9	2	7	1	6	3	9	33%	Porte-à-porte	25-10-2023 07-08-2024	Concierge demande que les trousseaux soient laissés aux u.o absentes lors des activités d'ISÉ.
Bâtiment 3	16	11	5	0	5	11	5	69%	Porte-à-porte	25-10-2023 07-08-2024	Propriétaire demande que les trousseaux soient laissés aux u.o absentes lors des activités d'ISÉ.
Bâtiment 4	27	11	16	N/A	N/A	11	16	41%	Séance d'information	30-10-2023	Président du syndicat était présent lors de la séance. Il va remettre les trousseaux aux copropriétaires absents.
Bâtiment 5	15	13	2	1	1	14	1	93%	Porte-à-porte	25-10-2023 07-08-2024	Propriétaire demande que les trousseaux soient laissés aux u.o absentes lors des activités d'ISÉ.
Bâtiment 6	15	11	4	0	4	11	4	73%	Porte-à-porte	05-06-2024 06-06-2024	Propriétaire va remettre les trousseaux aux locataires absents
Bâtiment 7	15	10	5	0	5	10	5	67%	Porte-à-porte	05-06-2024 06-06-2024	Propriétaire va remettre les trousseaux aux locataires absents
Bâtiment 8	29	14	15	N/A	N/A	14	15	48%	Porte-à-porte	09-05-2024	Gestionnaire présent lors de l'activité d'ISÉ et va remettre les trousseaux de départs aux occupants absents.
Bâtiment 9	20	11	9	N/A	N/A	11	9	55%	Porte-à-porte	09-05-2024	Gestionnaire présent lors de l'activité d'ISÉ et va remettre les trousseaux de départs aux occupants absents.
Total	155	86	69	6	23	92	66	59%			

ANNEXE 3 – SUIVI TERRAIN

Suivi terrain : Collecte des bacs bruns en bordure de rue											
Numéro Bâtiment	Nb U.O	Nb de bac 240L	20-11-2023	27-11-2023	11-12-2023	18-03-2024	25-03-2024	08-04-2024	15-07-2024	22-07-2024	29-07-2024
Bâtiment 1	9	1	0	0	0	1	1	1	1	0	1
Bâtiment 2	9	1	0	0	0	1	0	1	1	0	1
Bâtiment 3	16	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1
Bâtiment 4	15	3	1	1	1	1	1	1	1	1	1
Bâtiment 5	27	1	3	3	3	3	3	3	1	1	1
Bâtiment 6	15	2	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	2	2	2
Bâtiment 7	15	2	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	2	1	1
Bâtiment 8	29	1	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	1	1	1
Bâtiment 9	20	1	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	0	1	1
Bâtiment 10	9	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1
Bâtiment 11	12	1	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	1	1	1
Bâtiment 12	15	1	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	1	0	1
Bâtiment 13	41	3	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A
Total	232	19	6	6	6	8	7	8	13	10	13
Taux de bacs à la rue			75%	75%	75%	100%	88%	100%	81%	63%	81%

ANNEXE 4 - SONDAGE

Numéro Bâtiment	Nb U.O	Activité ISÉ	La participation à la collecte des matières organiques a-t-elle permis de réduire le volume de vos déchets ?	Le nombre et le type de contenants de collecte fournis correspondent-ils à vos besoins ?	Quels sont les avantages et inconvénients vécus ?	L'activité d'ISÉ pour présenter les modalités de la collecte de matières organiques a-t-elle été utile ? Si vous n'avez pas demandé d'activité d'ISÉ, auriez-vous aimé en obtenir une ?	Quels sont vos commentaires sur la trousse de départ (bac 7 litres, sacs de papier et dépliant) remis aux occupants	Autres commentaires ou suggestions	
Bâtiment 1	9	Activité ISÉ	Pas remarqué de réduction de volume de déchet, car la majorité des occupants sont des personnes seules qui génèrent peu de matières.	Oui pour l'instant, car faible taux de participation	Présence d'odeurs provenant du bac brun	Pas grand monde de présent lors de la visite de la personne, voir pour y retourner vers l'heure du souper ?	La trousse de départ est un bon outil pour encourager la participation. Les dons de sacs et le dépliant ont été appréciés des résidents.		
Bâtiment 2	9	Activité ISÉ	Pas vraiment, 1 bac brun pour 18 appartements	Oui pour l'instant, car faible taux de participation	Odeurs, mais rien de qui dérange	Peu d'occupants étaient présents lors de l'activité. Les trousse ont été remises, mais l'impact n'est pas le même.	La trousse de départ était bien		
Bâtiment 3	16	Activité ISÉ	Pas de retour du propriétaire						
Bâtiment 4	15	Activité ISÉ	Pas de retour du propriétaire						
Bâtiment 5	27	Séance d'information	Oui, définitivement	Oui	Avantages : réduction des odeurs dans les déchets, collecte hebdomadaire, réduction de la quantité de déchets et impact positif pour l'environnement. Inconvénients : nuisances (mouches, asticots) et odeurs.	Oui, car les personnes rencontrées ont pu donner leur opinion et poser leurs questions.	La trousse de départ facilite la participation des occupants qui peuvent se référer au dépliant pour les matières acceptées.	Avoir le service de nettoyage des bacs de mai à octobre et une collecte aux deux semaines du mois de novembre à avril.	
Bâtiment 6	15	Porte-à-porte	Pas vraiment, poubelles et recyclage débordent	Oui pour l'instant, car faible taux de participation	Naissances : animaux qui ouvrent les bacs, animaux aperçus autour des bacs	Ça n'a pas beaucoup changé les habitudes des locataires	Les locataires s'en servent, mais difficile à savoir si c'était utile		
Bâtiment 7	15	Porte-à-porte	Pas vraiment, poubelles et recyclage débordent	Oui pour l'instant, car faible taux de participation	Naissances : animaux qui ouvrent les bacs, animaux aperçus autour des bacs	Ça n'a pas beaucoup changé les habitudes des locataires	Les locataires s'en servent, mais difficile à savoir si c'était utile		
Bâtiment 8	30	Porte-à-porte	Pas de réduction notable	Oui, car le bâtiment est occupé par des personnes seules qui produisent peu de matières	Présence de contaminants dans les bacs, malgré l'activité d'ISÉ, l'éducation des occupants doit être en continu	Les occupants présents ont apprécié l'activité, car la patrouilleuse a pu bien répondre aux questions et aux craintes des gens.	Trousse adaptée et le dépliant est un bon aide-mémoire		

Numéro Bâtiment	Nb U.O	Activité ISÉ	La participation à la collecte des matières organiques a-t-elle permis de réduire le volume de vos déchets?	Le nombre et le type de contenants de collecte fournis correspondent-ils à vos besoins ?	Quels sont les avantages et inconvénients vécus ?	L'activité d'ISÉ pour présenter les modalités de la collecte de matières organiques a-t-elle été utile ? Si vous n'avez pas demandé d'activité d'ISÉ, auriez-vous aimé en obtenir une ?	Quels sont vos commentaires sur la trousse de départ (bac 7 litres, sacs de papier et dépliant) remis aux occupants	Autres commentaires ou suggestions	
Bâtiment 9	20	Porte-à-porte	Difficile à dire si cela a réduit le volume des déchets	Oui, car le bâtiment est occupé par des personnes seules qui produisent peu de matières	Contamination du bac et odeur	Activité très appréciée par les occupants et plus facile de convaincre les occupants de participer.	Trousse adaptée et le dépliant est un bon aide-mémoire		
Bâtiment 10	9	Pas activité ISÉ	Pas beaucoup de différence, car le bâtiment est occupé par des personnes seules ou couples qui génèrent peu de matières et plusieurs ne participent pas.	Le bac de 240L est trop grand, il serait préférable d'avoir un bac 120L. Plus facile à nettoyer et à gérer.	Nuisance: lavage du bac et odeurs Avantage: collecte effectuée chaque semaine	Avec le recul, il aurait aimé avoir une activité de sensibilisation pour convaincre tous les copropriétaires de participer.	Le petit bac est utile pour la gestion à l'intérieur des appartements.		
Bâtiment 11	12	Pas activité ISÉ	Oui, mais seulement 3 personnes qui participent, donc effet limité	Oui, ils ne sont que 3 personnes à le faire	Asticots, parfois c'est long avant que la collecte soit effectuée	L'activité de sensibilisation n'était pas nécessaire, car seulement 3 occupants participent et étaient déjà sensibilisés et convaincus.	Oui, elle permet de bien commencer la collecte et l'information est utile dans le dépliant		
Bâtiment 12	15	Pas d'activité ISÉ	Pas de retour de la responsable						
Bâtiment 13	41	Pas d'activité ISÉ	Implantation trop récente, pas de sondage réalisé						

ANNEXE 5 : PREMIER ENVOI POSTAL AUX GESTIONNAIRES ET AUX PROPRIÉTAIRES



Le 21 février 2023

Au propriétaire

Objet : Service municipal de collecte de matières organiques pour les habitations de neuf logements et plus

Madame,
Monsieur,

À compter de l'automne 2023, la Ville de Boucherville offrira à tous les résidents de bâtiments de neuf (9) logements et plus la possibilité d'être desservis par un service de collecte de matières organiques. Cette nouvelle collecte vise essentiellement à valoriser les résidus alimentaires qui sont présentement destinés à l'enfouissement. Notez que la participation à cette collecte pourrait vous permettre de réduire le volume de vos déchets. Par ailleurs, dans un souci d'efficacité et de réduction des émissions de gaz à effet de serre, la Ville envisage de modifier la fréquence du service municipal de collecte des ordures.

Le service municipal de collecte de matières organiques est offert sur une base volontaire. À cet effet, nous désirons collaborer avec vous à titre de propriétaire, afin de bien vous informer quant à l'éventuelle participation des résidents de votre immeuble à cette collecte. Un accompagnement vous sera proposé afin de déterminer la quantité de bacs dont vous aurez besoin et l'emplacement adéquat pour leur entreposage. Les résidents pourront également être sensibilisés par un membre de l'équipe de la Ville.

Si vous désirez que votre immeuble bénéficie du service municipal de collecte de matières organiques, veuillez remplir le formulaire en ligne accessible à l'adresse suivante : boucherville.ca/matieresorganiques. Un représentant de la Ville de Boucherville communiquera avec vous pour vous présenter les modalités de collecte et évaluer l'admissibilité de votre propriété. Pour tous renseignements complémentaires, vous pouvez aussi écrire à matieresorganiques@boucherville.ca ou appeler au 450 449-8113.

Renseignements sur l'implantation de la collecte de matières organiques, si vous y participez

- Nous vous fournirons des bacs bruns roulants d'une capacité de 240 litres chacun. Ces bacs seront livrés à l'automne 2023.
- Chaque résident recevra une trousse de démarrage comprenant un guide sur la collecte, un contenant d'intérieur de 7 litres et un échantillon de sacs servant à accumuler les matières organiques dans la cuisine avant leur transfert dans le bac brun.

...2

- Des outils de communication adaptés aux besoins des résidents seront remis par la Ville, par exemple sur les matières acceptées et sur les meilleures pratiques à adopter pour éviter les nuisances.
- La collecte aura lieu **chaque lundi**, et ce, toute l'année.
- Lors de la collecte, les bacs bruns devront être placés côte à côte, en bordure de rue et les roues orientées vers votre propriété, pour permettre une collecte par pince robotisée.
- L'espace pour entreposer les équipements devra être conforme à la réglementation municipale.
- Seuls les résidus alimentaires ainsi que les papiers et cartons souillés de matières organiques (sacs de papier, papiers-mouchoirs, essuie-tout, etc.) seront acceptés.

Veillez partager le contenu de cette lettre avec tout autre responsable de la propriété.

Veillez agréer nos salutations distinguées.

La Direction de l'environnement et de la transition écologique



COMMUNIQUÉ

Pour diffusion immédiate

Élargissement de la collecte de matières organiques aux habitations de 9 logements et plus ainsi qu'aux projets intégrés sur le territoire de Boucherville

Boucherville, le 11 avril 2023 – La Ville de Boucherville élargit son service de collecte de matières organiques en l’offrant aux habitations de 9 logements et plus ainsi qu’aux copropriétés en projets intégrés. Ce nouveau service sera offert dès l’automne 2023.

Les propriétaires d’habitations de 9 logements et plus ainsi que les copropriétaires de projets intégrés qui désirent que leur immeuble bénéficie de ce service peuvent en faire la demande auprès de la Ville. Les locataires de ces habitations sont aussi invités à en discuter avec le gestionnaire ou propriétaire de leur immeuble afin de déterminer si ce service peut être implanté au sein de leur bâtiment.

Pour faire une demande, il suffit de remplir le formulaire en ligne à cet effet au boucherville.ca/matieresorganiques.

Un représentant de la Ville de Boucherville communiquera avec les propriétaires et copropriétaires intéressés pour déterminer la quantité de bacs et l’emplacement adéquat pour leur entreposage. Les résidents de l’immeuble pourront également être informés et sensibilisés aux bonnes pratiques liées à cette collecte.

La collecte de matières organiques vise essentiellement à valoriser les résidus alimentaires qui sont présentement destinés à l’enfouissement. Une participation à cette collecte permet normalement de réduire la production de déchets. Rappelons que la fréquence du service municipal de collecte des ordures ménagères sera modifiée. La collecte aura lieu aux deux semaines, plutôt qu’à chaque semaine, et ce, à compter du 1er avril 2024.

Renseignements

Direction de l’environnement et de la transition écologique
450 449-8113
matieresorganiques@boucherville.ca

-30-

Source :

Direction des communications et des relations publiques
Ville de Boucherville
450 449-8120 | medias@boucherville.ca

ANNEXE 7 – DEUXIÈME ENVOI POSTAL AUX GESTIONNAIRES ET AUX PROPRIÉTAIRES



Le 23 mai 2024

À L'ATTENTION DU PROPRIÉTAIRE OU DU GESTIONNAIRE

Objet : Service de collecte municipal des matières organiques offert aux habitations de 9 logements et plus

Madame,
Monsieur,

Le service de collecte de matières organiques est offert à toutes les unités résidentielles du territoire de Boucherville depuis l'automne 2023. Cette collecte vise essentiellement à valoriser les résidus alimentaires qui sont présentement destinés à l'enfouissement et ainsi réduire le volume de vos déchets. De plus, la majorité des matières odorantes qui se retrouvent dans les déchets peuvent être déposées dans la collecte de matières organiques qui a lieu chaque semaine.

À cet effet, la Ville souhaite collaborer avec vous, afin de bien vous informer quant à l'éventuelle participation des résidents de votre immeuble à cette collecte. Un accompagnement vous est proposé afin de déterminer la quantité et le type de bacs dont vous aurez besoin et l'emplacement adéquat pour leur entreposage. De plus, des activités de sensibilisation porte-à-porte destinées aux résidents sont offertes gratuitement à tous à compter du mois de juin 2024.

Si vous désirez que votre immeuble bénéficie du service municipal de collecte de matières organiques, vous pouvez écrire à materiesorganiques@boucherville.ca ou appeler au 450 449-8100 poste 51034 dès que possible.

Renseignements sur l'implantation de la collecte de matières organiques, si vous y participez

- Des bacs bruns roulants d'une capacité de 240 litres chacun sont fournis par la Ville (nombre à déterminer selon vos besoins).
- Chaque résident recevra une trousse de démarrage comprenant un guide sur la collecte, un contenant d'intérieur de 7 litres et un échantillon de sacs de papier servant à accumuler les matières organiques dans la cuisine avant leur transfert dans le bac brun.
- Les résidus alimentaires, ainsi que les papiers et cartons souillés de matières organiques (sacs de papier, papiers-mouchoirs, essuie-tout, etc.), la litière d'animaux d'origine végétale non agglomérante et les excréments d'animaux sans sac de plastique sont acceptés.
- La collecte aura lieu **chaque lundi**, et ce, toute l'année.

- Lors de la collecte, les bacs bruns devront être placés côte à côte, en bordure de rue et les roues orientées vers votre propriété, pour permettre une collecte par pince robotisée.
- L'espace pour entreposer les équipements devra être conforme à la réglementation municipale.

Merci de partager le contenu de cette lettre avec tout autre responsable de la propriété.

Veillez agréer nos salutations distinguées.

La Direction de l'environnement et de la transition écologique

ANNEXE 8 – AVIS AUX OCCUPANTS



|
Le 29 mai 2024

Aux occupants

Objet : Participation au service municipal de collecte de matières organiques

Madame,
Monsieur,

La Ville de Boucherville offre la possibilité aux ~~multilogements~~ de son territoire d'être desservis par le service municipal de collecte de matières organiques. Cette collecte vise essentiellement à valoriser les résidus alimentaires qui sont actuellement destinés à l'enfouissement et ainsi réduire le volume de vos déchets. La majorité des matières odorantes qui se retrouvent dans les déchets peuvent être déposées dans la collecte de matières organiques qui a lieu chaque semaine.

Si vous êtes intéressé à avoir accès à cette collecte dans votre immeuble, communiquez avec votre propriétaire et/ou votre gestionnaire. La Ville de Boucherville fournira les équipements de collecte ainsi que des activités d'information pour faciliter votre participation à cette collecte.

Pour toutes questions ou tous renseignements complémentaires, vous pouvez écrire à matieresorganiques@boucherville.ca ou appeler au 450 449-8113.

Veuillez agréer nos salutations distinguées.

La Direction de l'environnement et de la transition écologique
Ville de Boucherville

ANNEXE 9 – DÉPLIANT COLLECTE DE MATIÈRES ORGANIQUES

RÉDUISONS LE GASPILLAGE ALIMENTAIRE
EN PLANIFIANT MIEUX LES REPAS,
EN CONSERVANT LES ALIMENTS
ET EN MAXIMISANT LEUR UTILISATION.



! PROBLÈMES DE COLLECTE OU DE BAC
Direction des travaux publics: 450 449-8630

? QUESTIONS SUR LE TRI
Info-environnement: 450 449-8113
info.environnement@boucherville.ca

POUR PLUS D'INFORMATIONS SUR LES MODALITÉS ET L'HORAIRE
DE CETTE COLLECTE, CONSULTEZ LE BOUCHERVILLE.CA/MATIERESORGANIQUES.



COLLECTE

CONSIGNES

SEUL LE BAC BRUN
FOURNI PAR LA VILLE
EST ACCEPTÉ LORS
DE CETTE COLLECTE.

MATIÈRES

OR GANI QUES



NOTE

LA CLÉ DU SUCCÈS RÉSIDE DANS QUELQUES
CHANGEMENTS D'HABITUDES ET UN MINIMUM
D'APPRENTISSAGE!

BOUCHERVILLE.CA/MATIERESORGANIQUES

UN PEU D'INFO...

LES MATIÈRES SONT ACHEMINÉES VERS UN CENTRE DE BIOMÉTHANISATION SITUÉ À VARENNES.

Dans ce centre, ce sont des bactéries qui font la plus grande partie du travail ! Elles y décomposent les matières en une vingtaine de jours dans de grandes cuves fermées et les transforment principalement en un biogaz riche en méthane, et en digestat, un résidu riche en éléments fertilisants. Le biogaz remplace le gaz naturel et le digestat est utile en agriculture.

CENTRE DE TRAITEMENT DE MATIÈRES ORGANIQUES PAR BIOMÉTHANISATION



RÉDUIRE L'ENFOUISSEMENT

La biométhanisation présente plusieurs autres avantages par rapport à l'enfouissement. En voici quelques-uns.

SITES D'ENFOUISSEMENT

- Ces sites se remplissent et doivent fermer quand ils sont pleins. On doit alors en ouvrir de nouveaux.
- Ils causent des nuisances importantes aux citoyens qui habitent aux alentours (odeurs et goélands).
- La dégradation des matières organiques dans ces sites relâche de puissants gaz à effet de serre.

CENTRES DE BIOMÉTHANISATION

- Les matières y entrent, puis ressortent transformées. Ces centres peuvent donc rester aux mêmes endroits indéfiniment.
- Les nuisances sont fortement limitées, car on y traite les matières en milieu fermé et l'air est filtré.
- Les matières traitées produisent une source d'énergie renouvelable et des fertilisants organiques pour les sols agricoles.

AIDE-MÉMOIRE !

OUI

- Aliments ou parties d'aliments (restants de table, aliments périmés, pelures, noyaux, viandes, poissons, os, fruits de mer et carapaces souples, œufs et coquilles, noix et écales, produits laitiers non liquides et céréaliers, marc de café, sachets de thé...)
- Nourriture et biscuits pour animaux
- Excréments d'animaux sans sac de plastique
- Litière en papier, sciure de bois ou à base de produits végétaux
- Papiers et cartons souillés de matières organiques (sacs de papier, journaux, circulaires, papiers-mouchoirs, essuie-tout, papiers cirés, à muffins, et parchemin, boîtes de pizza ou d'œufs, serviettes de table jetables, sacs de maïs éclaté, nappes de papier, assiettes et verres de carton...)



NON

- Sacs de plastique ou semblables à du plastique (conventionnel, biodégradable, oxobiodégradable, compostable; des fragments se retrouvent dans le digestat et en affectent la qualité)
- Coquilles d'huîtres, de moules et carapaces dures
- Résidus verts (feuilles mortes, branches, gazon, plantes...)
- Tourbe, terre, sable et gravier
- Verre, plastique, métal et textiles
- Bois (bouchons de liège, cure-dents, brochettes, bâtonnets à café...)
- Dosettes à café
- Cigarettes et mégots
- Agrafes et élastiques
- Poussière, feuilles assouplissantes et charpie de sècheuse
- Soie dentaire, cotons-tiges et tampons démaquillants
- Litière minérale ou agglomérante et poils
- Ongles et cheveux
- Couches, lingettes et serviettes hygiéniques
- Cendres de foyer
- Médicaments, matières dangereuses ou souillées de produits chimiques
- Chandelles
- Vaisselle jetable compostable

LES SACS DE PLASTIQUE COMPOSTABLES, BIODÉGRADABLES OU OXOBIODÉGRADABLES NE SONT PAS ACCEPTÉS. SEULS LES SACS DE PAPIER SONT ACCEPTÉS.

COMMENT FAIRE ?



BAC

CE BAC EST FOURNI PAR LA VILLE ET DEMEURE SA PROPRIÉTÉ. IL DOIT TOUJOURS RESTER À L'ADRESSE OÙ IL A ÉTÉ LIVRÉ.

- Placez-le à un endroit facile d'accès et ombragé, de préférence.
- Appliquez les astuces des pages suivantes et vous pourriez même le ranger dans votre garage, s'il y a lieu.
- Si vous devez le laver, utilisez du savon biodégradable plutôt que des produits chimiques pour ne pas nuire à la biométhanisation.

POSITIONNEMENT DU BAC POUR LA COLLECTE

- Orientez les roues vers votre propriété (collecte mécanisée).



BAC DE CUISINE

CE PETIT BAC FOURNI PAR LA VILLE SERT À ACCUMULER LES MATIÈRES DANS LA MAISON AVANT DE LES TRANSFÉRER DANS LE BAC BRUN. IL VOUS APPARTIEN ET NE SERA PAS REMPLACÉ PAR LA VILLE À LA FIN DE SA VIE UTILE.

- Son couvercle est amovible et il va au lave-vaisselle.
- Placez-le dans la cuisine (comptoir, armoire, tablette, réfrigérateur...).
- Des encoches à l'arrière permettent de le suspendre à une porte à l'aide de vis. On peut aussi se procurer sur le marché un support mural peu dispendieux compatible avec ce modèle.

SI VOUS NE SOUHAITEZ PAS UTILISER CE BAC, D'AUTRES OPTIONS S'OFFRENT À VOUS :

- Utilisez un contenant de plastique ou de verre (de type Tupperware, de crème glacée, etc.).
- Achetez un autre modèle de bac de cuisine à votre goût.
- Achetez des sacs de papier avec doublure de fibres naturelles résistants aux fuites.



NOTE

LA COLLECTE A LIEU CHAQUE SEMAINE, DURANT TOUTE L'ANNÉE.

OPTIONS DE DÉPÔT DANS LES BACS

BAC BRUN

- Déposez vos matières en vrac directement dans le bac.
- Doublez le bac brun d'un sac de papier de grand format avant d'y verser des résidus, puis refermez le sac.
- Emballez les résidus alimentaires dans des sacs de papier de petit format ou dans des papillotes de papier journal avant de les déposer dans le bac.

BAC DE CUISINE

- Tapissez l'intérieur du contenant de papier avant d'y mettre des matières organiques.



PAPIER

TYPES DE PAPIERS

Tous ces papiers peuvent être utilisés dans le cadre de cette collecte, que ce soit pour enrober vos matières ou pour doubler vos bacs :

- Papiers journaux
- Circulaires
- Papiers-mouchoirs et essuie-tout
- Sacs de papier résistants aux fuites de petit ou de grand format 2 plis ou avec doublure de cellulose (ex. sacs à feuilles)



COMMENT FAIRE DES PAPILOTES ?

- Étendez quelques feuilles superposées de papier journal à côté de votre surface de coupe lors de la préparation des repas, mettez-y les résidus, puis roulez et repliez le papier pour former une papillote avant de la déposer dans le bac.
- Utilisez du papier journal dans votre bac de cuisine, puis après un jour ou deux, soulevez le papier et son contenu, et enrroulez le tout dans un autre papier journal pour former une papillote.

ASSUREZ-VOUS DE PLACER VOTRE BAC SUR VOTRE TERRAIN, JAMAIS SUR LA VOIE PUBLIQUE OU SUR LE TROTTOIR.

SI VOUS EMBALLEZ VOS MATIÈRES, FAITES-LE AVEC DU PAPIER ET NON DU PLASTIQUE.

ASTUCES...

COMMENT ÉVITER LES NUISANCES ?



- Si vous utilisez un sac de papier pour doubler le bac brun, soulevez-le pour le décoller avant de laisser le bac en bordure de rue.
- Si vous n'utilisez pas de papier, enduisez d'huile végétale les parois du bac et déposez du carton au fond.
- Évitez de mettre des liquides dans le bac.



- Entreposez votre bac brun à l'endroit le moins exposé au soleil.
- Sortez votre bac chaque semaine quand il fait chaud.
- Évitez de mettre des liquides dans le bac.
- Gardez au congélateur ou au réfrigérateur les résidus alimentaires d'origine animale jusqu'au jour de la collecte (viandes, poissons, fruits de mer, produits laitiers).
- Utilisez du papier pour réduire le nettoyage des bacs et des contenants : il absorbera l'excédent de liquide, réduira les odeurs et empêchera les mouches de pondre dans les résidus.
- Versez dans l'herbe le liquide qui reste au fond du bac après chaque collecte, puis laissez sécher ce dernier avant de le fermer. Vous pouvez aussi le rincer ou le laver régulièrement.
- Lavez régulièrement le contenant d'intérieur et laissez-le sécher ouvert.
- Saupoudrez votre bac de sel ou de bicarbonate de soude ou vaporisez-le de vinaigre si des vers blancs/larves apparaissent.



NOTE

SI POSSIBLE, ALTERNEZ LES DÉCHETS DE TABLE AVEC DES MATIÈRES SÈCHES, COMME LE PAPIER.



- Ajoutez une sangle élastique sur le dessus du bac et retirez-la avant chaque collecte.
- Enduisez le couvercle d'un peu d'onguent à base de camphre (ex. : onguents contre la toux ou pour les douleurs musculaires).



- Éliminez-les avant qu'elles ne soient envahissantes.
- Nettoyez votre bac intérieur régulièrement.
- Évitez de conserver vos résidus alimentaires dans la maison trop longtemps ou congelez ou réfrigérez ces derniers entre les collectes.

COMPOSTAGE...

LE COMPOSTAGE DOMESTIQUE ET LE BAC BRUN SONT DEUX MOYENS DE VALORISER LES RÉSIDUS ALIMENTAIRES. ILS PEUVENT ÊTRE EMPLOYÉS DE FAÇON COMPLÉMENTAIRE.

LE BAC BRUN PERMET DE :

- Valoriser les matières qui ne peuvent pas être compostées à la maison.
- Desservir les entreprises et les citoyens qui ne peuvent pas faire de compostage dans leur cour.

COMPOSTAGE

Résidus de fruits et de légumes, résidus de jardinage...



BAC BRUN

Résidus alimentaires d'origine animale, mouchoirs...



EN PARTICIPANT À LA COLLECTE ET/OU EN EFFECTUANT DU COMPOSTAGE À DOMICILE, VOUS RÉDUISER LA QUANTITÉ DE DÉCHETS ENVOYÉS DANS LES SITES D'ENFOUSSEMENT.

AIDE-MÉMOIRE !



- Aliments ou parties d'aliments (restants de table, aliments périmés, pelures, noyaux, viandes, poissons, os, fruits de mer et carapaces souples, œufs et coquilles, noix et écales, produits laitiers non liquides et céréaliers, marc de café, sachets de thé...)
- Nourriture et biscuits pour animaux
- Excréments d'animaux sans sac de plastique
- Litière en papier, sciure de bois ou à base de produits végétaux
- Papiers et cartons souillés de matières organiques (sacs de papier, journaux, circulaires, papiers-mouchoirs, essuie-tout, papiers ciré, à muffins, et parchemin, boîtes de pizza ou d'œufs, serviettes de table jetables, sacs de maïs éclaté, nappes de papier, assiettes et verres de carton...)



- Sacs de plastique ou semblables à du plastique (conventionnel, biodégradable, oxobiodégradable, compostable; des fragments se retrouvent dans le digestat et en affectent la qualité)
- Coquilles d'huîtres, de moules et carapaces dures
- Résidus verts (feuilles mortes, branches, gazon, plantes...)
- Tourbe, terre, sable et gravier
- Verre, plastique, métal et textiles
- Bois (bouchons de liège, cure-dents, brochettes, bâtonnets à café...)
- Dosettes à café
- Cigarettes et mégots
- Agrafes et élastiques
- Poussière, feuilles assouplissantes et charpie de sécheuse
- Soie dentaire, cotons-tiges et tampons démaquillants
- Litière minérale ou agglomérante et poils
- Ongles et cheveux
- Couches, lingettes et serviettes hygiéniques
- Cendres de foyer
- Médicaments, matières dangereuses ou souillées de produits chimiques
- Chandelles
- Vaisselle jetable compostable

LES SACS DE PLASTIQUE COMPOSTABLES, BIODÉGRADABLES OU OXOBIODÉGRADABLES NE SONT PAS ACCEPTÉS. SEULS LES SACS DE PAPIER SONT ACCEPTÉS.